

Silicani: Un rapport pour tuer la fonction publique

ARRAS le 24 avril 2008

Le gouvernement a engagé une réforme dite RGPP (Révision générale des Politiques Publiques) avec l'objectif de diminuer fortement le nombre de salariés, mettre en cause le statut et les rémunérations, redéfinir les politiques publiques en faisant une large part des missions au privé. C'est dans ce cadre que le rapport Silicani propose 40 mesures.

40 propositions pour casser le statut et l'emploi dans la fonction publique !

Avec le Livre blanc sur la Fonction Publique: Disparition des corps, salaire au mérite, licenciement : rien n'est écarté. Pour le conseiller d'État Jean-Luc Silicani, auteur du rapport, *«Les gisements de productivité sont considérables mais le système est tellement rigide qu'on a du mal à les faire émerger... Avec la révision générale des politiques publiques et la loi mobilité, on exploite les ultimes marges de manœuvre dans le cadre actuel»*

Mise en cause des qualifications et super flexibilité !

Il propose d'en finir avec les corps d'emploi actuels. Ces corps seraient remplacés par sept grandes filières professionnelles, communes à tous les ministères. Pour Silicani on a perdu la distinction du grade et de l'emploi. *"Le fonctionnaire est propriétaire de son grade et locataire de son emploi"*. L'administration doit pouvoir affecter ses agents sur tel ou tel poste, en fonction de ses besoins réels et non en fonction de sa qualification !

25 % de salaire au mérite ! .. et le licenciement pour les "non méritants" !

Cette distinction doit aussi se retrouver dans la feuille de paie, qui comprendrait «deux lignes distinctes». La première liée au grade, dépendant quasi automatiquement du diplôme, de la filière, de l'ancienneté et des promotions ; l'autre liée à l'emploi, selon sa pénibilité, son degré de responsabilité et les résultats obtenus par l'agent. Cette deuxième partie, véritable rémunération au mérite, représenterait 25 % du salaire total. L'agent serait évalué selon des critères inscrits noir sur blanc dans une «convention d'affectation» cosignée par l'agent à son arrivée sur un poste. *«Un agent dont la valeur professionnelle aura été estimée insuffisante de manière répétée», sur la base de ces critères, «pourra faire l'objet d'un licenciement pour ce motif, à l'issue d'une procédure transparente et contradictoire».*

Contrats de droit privé et 35 000 emplois en moins par an !

Il préconise alors, dans la majorité des cas, un contrat de droit privé, plus souple pour l'administration (possibilité de faire évoluer l'agent d'un poste à un autre...) que les actuels contrats de droit public. Et il suggère de donner une force obligatoire aux accords administration-syndicats, pour en faire de véritables conventions collectives qui casseraient l'unicité du statut.

Le Président de la république a chargé les ministres Éric Woerth et André Santini, de trouver comment supprimer 35 000 postes par an dans la fonction publique, Avec le rapport Silicani ils ont la recette !

Le personnel Hospitalier est bien confronté à 2 plans complémentaires et étroitement imbriqués le Plan de réforme de l'hôpital et le plan de casse de la fonction publique : il n'y a plus à tergiverser !

Manifestation à ARRAS le 1^{er} Mai à 10H00, Place du Théâtre